CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 au 28 juin 2019

**SC57 Doc.11.2**

**Rapports finals des présidents des groupes de travail supprimés :**

**Groupe de travail sur la mobilisation des ressources**

**Mesure requise :**

Le Comité est invité à prendre note du rapport.

1. À sa 13e session (COP13) la Conférence des Parties contractantes a décidé, dans la Résolution XIII.3, *Gouvernance de la Convention*, de supprimer les groupes de travail énumérés en annexe 1 de la même Résolution, et a invité les présidents de ces organes subsidiaires, le cas échéant, à remettre un rapport final au Comité permanent sur les résultats des travaux de leur organe subsidiaire, pour publication sur le site web de la Convention avant la 57e session du Comité permanent.

2. Le rapport final du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources se trouve ci-joint.

**Rapport final du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources - 14 mars 2019**

Le paragraphe 13 de la Résolution XII.7 demandait au Comité permanent d'instaurer un mécanisme réunissant les Parties contractantes et le Secrétariat afin d’élaborer un cadre et un plan de travail pour la mobilisation de ressources et les partenariats, présentant les objectifs et les échéances en matière de collecte de fonds, de sorte que le Secrétariat puisse s’acquitter des priorités relevant du budget non administratif énoncées dans l’Annexe 3 de la Résolution XII.1. À sa 50e Réunion, le Comité permanent a établi un groupe de travail à composition non limitée sur la mobilisation des ressources chargé d’examiner le cadre et le plan de travail pour la mobilisation de ressources et les partenariats.

Le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources s'est réuni lors de la 52e Réunion du Comité permanent. Les États-Unis d’Amérique ont présidé le Groupe de travail composé de l’Afrique du Sud, la Colombie, les Émirats arabes unis, la Finlande, le Japon, le Kenya, le Sénégal et les Seychelles. Le Groupe a examiné un ensemble de principes généraux afin de guider les efforts du Secrétariat en matière de mobilisation des ressources, ce qui lui a permis d’élaborer un projet de cadre et de plan de travail pour la mobilisation de ressources. Le Groupe a également offert de conseiller la nouvelle Secrétaire générale sur la description de poste du membre du personnel chargé de la mobilisation des ressources, et de fournir des conseils et des orientations à la personne recrutée pour ce poste lorsque celle-ci élaborerait le plan de travail pour la mobilisation des ressources, dans le but de recommander, si possible, son adoption lors de la 53e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent a intégré ces recommandations dans la Décision 52-23 et le cadre du plan de travail sur la mobilisation des ressources figure à l'Annexe 4 du rapport et dans les décisions de la 52e Réunion du Comité permanent.

Le groupe de travail a fait part à la Secrétaire générale, entre les sessions, par voie électronique, de ses observations sur la façon de pourvoir le poste en 2016, puis au nouveau Directeur de la mobilisation des ressources et de la sensibilisation sur un projet de plan de travail pour la mobilisation des ressources. Lors de la 54e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a présenté le plan de travail sur la mobilisation des ressources, dont le Comité permanent a pris note, demandant qu'il soit mis à jour compte tenu des nouvelles priorités adoptées lors de la 13e Conférence des Parties et ensuite soumis à la 57e Réunion du Comité permanent pour adoption.

Le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources a achevé ses travaux lors de la 54e Réunion du Comté permanent. Son Président tient à remercier ses membres pour leur précieuse contribution aux travaux du Groupe.